



Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Services émetteurs :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Direction Générale Adjointe Solidarités  
Direction de l'Autonomie  
Service Gestion de l'offre

Rennes, le

**28 AOUT 2024**

La Directrice générale  
De l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Président  
Du Conseil Départemental du Morbihan

à

Madame la directrice  
Centre Hospitalier Centre Bretagne  
EHPAD Résidence Jeanne de KERVENOUEL  
10 Avenue des Otages  
56300 PONTIVY

**Objet : Inspection de l'EHPAD**  
Résidence Jeanne de KERVENOUEL à PONTIVY

**P. J. : Deux tableaux – modèle de plan d'actions**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C181905 47014**

Madame la Directrice,

Comme suite à notre courrier en date du 29 mai 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD Résidence Jeanne de KERVENOUEL réalisée au mois de février 2024.

Après analyse des documents fournis, nous vous informons que :

- Nous prenons acte des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission : prescriptions n°4, 5 et 8. En conséquence, les décisions que nous envisagions de prendre ne se justifient plus,
- Nous maintenons les six autres prescriptions en totalité ou en partie, dont vous trouverez la justification dans le tableau 1 joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, nous vous invitons aussi à suivre les recommandations listées dans le tableau 2. Nous prenons note des précisions que vous nous apportez sur les recommandations n° 2, 12 et 13.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



64, avenue Anita CONTI –  
CS 20514  
56035 VANNES CEDEX  
Tél : 02 97 54 78 00  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

S'agissant des prescriptions, nous vous demandons d'établir un plan d'actions pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la **Délégation départementale ARS du Morbihan (32, Bd de la Résistance - 56000 VANNES)** et au **Conseil Départemental du Morbihan (64, rue Anita CONTI CS 20514 - 56035 VANNES CEDEX)** en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Nous vous demandons également de retourner à la Délégation départementale ARS du Morbihan et au Conseil Départemental du Morbihan les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courront à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Elise NOGUERA

Le Président du Conseil Départemental  
du Morbihan

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

David LAPPARTIENT

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au Conseil départemental du Morbihan. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



64, avenue Anita CONTI –  
CS 2051456035  
56000 VANNES CEDEX  
Tél : 02 97 54 78 00  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)